

**SELARL D'AVOCATS  
ROUILLOT-GAMBINI**

Avocats associés

12, Bd Carabacel 06000 NICE (Case 144)  
4, Av Alphonse Morel 06130 GRASSE (Case 299)  
Tél : 04.93.80.48.03 Fax : 04.93.62.41.58

220211 - MR/MC/SZ

*Tribunal Judiciaire de NICE*

*JEX IMMOBILIER*

*RG N° 23/00008*

*AUDIENCE D'ADJUDICATION DU 8 AVRIL 2023 A 9H*

**CONCLUSIONS D'ANNEXION**

**POUR :**

Le **Service du Domaine**, représenté par Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques des Alpes-Maritimes domicilié 15 Bis rue Delille à NICE (06000), désigné en qualité de curateur de la succession de :

**Madame Renée, Angèle, Alphonsine MUSTIERE**, née le 03 mai 1924 à Nice (06), domiciliée 17, Rue Cassini, 06300 NICE, décédée le 24 octobre 2016 à Nice

Nommé à ces fonctions par ordonnance rendue par le Tribunal de Grande Instance de NICE le 6 janvier 2020.

Ayant pour avocat, la SELARL D'AVOCATS ROUILLOT-GAMBINI, représentée par **Maître Maxime ROUILLOT** du Barreau de NICE y demeurant 12 boulevard Carabacel (06000).

**CONTRE :**

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES-MARITIMES (anciennement Conseil Général) - AIDES SOCIALES** - 147 boulevard du Mercantour - BP 3007 à NICE CEDEX 03 (06201).

***CREANCIER INSCRIT***

*N'ayant pas constitué avocat*

## **PLAISE A MONSIEUR LE JUGE DE L'EXECUTION**

Le **Service du Domaine**, représenté par Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques des Alpes-Maritimes domicilié 15 Bis rue Delille à NICE (06000), désigné en qualité de curateur de la succession de :

**Madame Renée, Angèle, Alphonsine MUSTIERE**, née le 03 mai 1924 à Nice (06), domiciliée 17, Rue Cassini, 06300 NICE, décédée le 24 octobre 2016 à Nice,

Nommé à ces fonctions par ordonnance rendue par le Tribunal de Grande Instance de NICE le 6 janvier 2020,

Ayant pour avocat, la SELARL D'AVOCATS ROUILLOT-GAMBINI, représentée par **Maître Maxime ROUILLOT** du Barreau de NICE y demeurant 12 boulevard Carabacel (06000),

poursuit la vente des biens et droits immobiliers et notamment la vente du lot 28, consistant en une mansarde dépendant d'un immeuble sis à NICE (06300) 17 rue Cassini, cadastré section KO numéro 200 pour une contenance de 4a 59ca,

en vertu d'un jugement rendu par le Tribunal Judiciaire de NICE le 7 décembre 2022, autorisant la vente aux enchères publiques desdits biens en UN LOT à l'audience des Criées du Tribunal Judiciaire de NICE, par le Ministère de la SELARL ROUILLOT – GAMBINI, représentée par **Maître Maxime ROUILLOT**, avocat au Barreau de NICE y demeurant 12 boulevard Carabacel (06000).

Le cahier des conditions de vente dressé par Maître Maxime ROUILLOT pour parvenir à la vente desdits biens a été déposé au Greffe du Juge de l'Exécution Immobilier près le Tribunal Judiciaire de NICE à la date du 16 janvier 2023.

L'audience d'adjudication a été fixée au 6 avril 2023.

Les formalités de publicité ont été effectuées.

Il est ici précisé que les diagnostics immobiliers ont été réalisés par le cabinet ORIOL DIAGNOSTICS IMMOBILIERS à la date du 9 janvier 2023, lesquels demeurent annexés au cahier des conditions déposé le 16 janvier 2023.

Lors de sa visite, Monsieur ORIOL a pris différents clichés photographiques sur lesquels n'apparaissent aucun étau ou madrier.

Toutefois, et lors de la première visite qui s'est tenue le 22 mars 2023, il s'est avéré que deux étais et madrier avaient été posés au sein de la mansarde, objet de la vente, tel que cela ressort des photographies prises par Monsieur ORIOL, diagnostiqueur, ainsi que de son courriel en date du 24 mars 2023.

Les étais auraient été installés la veille de la première visite, selon les dires d'une des copropriétaires de l'immeuble.

Monsieur ORIOL a par ailleurs procédé à l'actualisation des diagnostics relatifs à la présence de termites, au risque d'exposition au plomb et à l'état des risques et pollution.

Dans ces conditions, et dans l'intérêt de la vente et des éventuels acquéreurs, le poursuivant souhaite annexer au cahier des conditions de vente déposé le 16 janvier 2023, les pièces suivantes :

- les photographies prises le 9 janvier 2023 (aucun étau ou madrier) – 13 pages
- le courriel de Monsieur ORIOL en date du 24 mars 2023
- les photographies prises par Monsieur ORIOL le 24 mars 2023 démontrant la pose de deux étais et madrier – 7 pages
- les diagnostics actualisés à la date du 24 mars 2023 relatifs à la présence de termites, au risque d'exposition au plomb et à l'état des risques et pollution

## **PAR CES MOTIFS**

*Vu les pièces annexées aux présentes,*

**ORDONNER** l'annexion des présentes au cahier des conditions de vente déposé le 16 janvier 2023,

**ORDONNER** l'annexion au cahier des conditions de vente déposé le 16 janvier 2023, des pièces suivantes :

- les photographies prises le 9 janvier 2023 (aucun étau ou madrier) – 13 pages
- le courriel de Monsieur ORIOL en date du 24 mars 2023
- les photographies prises par Monsieur ORIOL le 24 mars 2023 démontrant la pose de deux étais et madrier – 7 pages
- les diagnostics actualisés à la date du 24 mars 2023 relatifs à la présence de termites, au risque d'exposition au plomb et à l'état des risques et pollution

**SOUS TOUTES RESERVES**